
RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange
Dénomination commerciale: STOVIGLIE
UFI: MPJ0-60V3-U003-X4G7
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Détergent pour le lavage à main de vaisselle.
Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)
Usages déconseillés :
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant:
SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio
15060 Borghetto Borbera (AL) Italia
Tel. +39 0143 631.1
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
regulatory.affairs@sutter.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
France: Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)
Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique tél. 145

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
 Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Dispositions spéciales:
EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient du (de la) METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE,
METHYLISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

Contenu du produit :

agents de surface anioniques 5 - 15 %

agents de surface amphotères < 5 %

Le produit contient également: Parfums

Agents conservateurs: METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE,
METHYLISOTHIAZOLINONE,
2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements
successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 1% - < 3% ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE

REACH No.: 01-2119488639-16, CAS: 68891-38-3, EC: 500-234-8



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

Limites de concentration spécifiques:

5% <= C < 10%: Eye Irrit. 2 H319

C >= 10%: Eye Dam. 1 H318

>= 1% - < 3% Alcools, C12-13-ramifiés et linéaires, éthoxylés, sulfatés, sels de sodium

CAS: 161074-79-9, EC: 931-956-5



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

Limites de concentration spécifiques:

C >= 10%: Eye Dam. 1 H318

5% <= C < 10%: Eye Irrit. 2 H319

>= 1% - < 3% ACIDE BENZENE-SULFONIQUE, C10-13-ALKYLE DERIVES, SELS DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité STOVIGLIE



REACH No.: 01-2119489428-22, CAS: 68411-30-3, EC: 270-115-0



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

< 0.0015% METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE

Numéro Index: 613-167-00-5, CAS: 55965-84-9



3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330



3.1/2/Dermal Acute Tox. 2 H310



3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301



3.2/1C Skin Corr. 1C H314



3.3/1 Eye Dam. 1 H318



3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317



4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.



4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=100.

EUH071

Limites de concentration spécifiques:

C >= 0,6%: Eye Dam. 1 H318

C >= 0,6%: Skin Corr. 1C H314

0,06% <= C < 0.6%: Skin Irrit. 2 H315

0,06% <= C < 0.6%: Eye Irrit. 2 H319

C >= 0,0015%: Skin Sens. 1A H317

Estimation de la toxicité aiguë, ETA:

ETA - Orale 100 mg/kg pc

ETA - Cutanée 50 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,31 mg/l

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

- En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.
- En cas de contact avec les yeux :
- En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Protéger l'oeil indemne.
- En cas d'ingestion :
- Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.
- En cas d'inhalation :
- Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
- Effets aigus:
- Irritation de la peau et des yeux pour contact.
- Irritation système intérieur en cas d'ingestion.
- Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
- En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
- Traitement :
- Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction appropriés :
- Eau.
- Dioxyde de carbone (CO₂).
- Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
- Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
- Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.
- Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
- La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
- Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
- Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
- Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.
- Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- Pour les non-secouristes:
- Porter les dispositifs de protection individuelle.
- Emmener les personnes en lieu sûr.
- Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- Pour les secouristes:
- Porter les dispositifs de protection individuelle.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
- Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
- Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Recommandations générales sur l'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Stocker à l'écart des rayons du soleil.

Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

Stocker à l'écart des sources de chaleur.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

Travailleur industriel: 2750 mg/kg - Consommateur: 1650 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 175 mg/m³ - Consommateur: 52 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 15 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.079 mg/cm² - Consommateur: 0.132 mg/cm² - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Alcools, C12-13-ramifiés et linéaires, éthoxylés, sulfatés, sels de sodium
- CAS: 161074-79-9

Travailleur professionnel: 2750 mg/kg - Consommateur: 1650 mg/kg - Exposition:
Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: In
riferimento a peso corporeo e giorno

Travailleur professionnel: 175 mg/m³ - Consommateur: 52 mg/m³ - Exposition:
Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 0.132 mg/cm² - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence:
Long terme, effets locaux

Consommateur: 15 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets
systémiques - Remarques: In riferimento a peso corporeo e giorno

Consommateur: 0.079 mg/cm² - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme,
effets systémiques

ACIDE BENZENE-SULFONIQUE,C10-13-ALKYLE DERIVES, SELS DE SODIUM - CAS:
68411-30-3

Travailleur professionnel: 85 mg/kg - Consommateur: 42.5 mg/kg - Exposition: Cutanée
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 6 mg/m³ - Consommateur: 1.5 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.425 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme,
effets systémiques

Travailleur professionnel: 6 mg/m³ - Consommateur: 1.5 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales
ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas
échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

Cible: Eau marine - valeur: 0.024 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10000 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.09168 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 7.5 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.9168 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 0.24 mg/l

Alcools, C12-13-ramifiés et linéaires, éthoxylés, sulfatés, sels de sodium
- CAS: 161074-79-9

Cible: Eau marine - valeur: 0.024 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 0.24 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.916 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.092 mg/kg

ACIDE BENZENE-SULFONIQUE,C10-13-ALKYLE DERIVES, SELS DE SODIUM - CAS:
68411-30-3

Cible: Eau marine - valeur: 0.0268 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 0.268 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 8.1 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 8.1 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 3.43 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton,
caoutchouc, PVC ou viton.(EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de
poussière)

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement - voir la section 2.1.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	Visuel	--
Couleur:	vert	Visuel	--
Odeur:	Agrumé	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>= 100 °C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Inflammabilité:	pas inflammable	--	Paramètre estimé sur les propriétés chimiques / physiques des composants.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point éclair:	> 60 ° C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
pH :	6,0 +/- 0,5	Contrôle instrumental	--
Viscosité cinématique:	500 +/- 200 cP	Contrôle instrumental	--
Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	Interne Tests
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

Densité et/ou densité relative:	1.025 g/ml	contrôle instrumental	--
Densité de vapeur relative:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

- 9.2. Autres informations
Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 10.2. Stabilité chimique
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Voir aussi la section 7.2.
Dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse du mélange
- 10.4. Conditions à éviter
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2
Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.
- 10.5. Matières incompatibles
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Informations toxicologiques sur le produit :
STOVIGLIE
- a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale > 2870 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau > 2000 mg/kg - Source: OECD 402

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau Positif - Source: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux Positif - Source: OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif - Source: OECD 406

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames Test

Alcools, C12-13-ramifiés et linéaires, éthoxylés, sulfatés, sels de sodium

- CAS: 161074-79-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin 4

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Génotoxicité - Espèces: Salmonella typhimurium Négatif

ACIDE BENZENE-SULFONIQUE, C10-13-ALKYLE DERIVES, SELS DE SODIUM - CAS: 68411-30-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1080 mg/kg

METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE - CAS: 55965-84-9

a) toxicité aiguë

ETA - Orale 100 mg/kg pc

ETA - Cutanée 50 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,31 mg/l

Test: LC50 - Voie: Inhalation de poussières - Espèces: Rat = 0.31 mg/l - Durée: 4h

Test: ATE - Voie: Peau - Espèces: Rat = 50 mg/kg

Test: ATE - Voie: Orale - Espèces: Rat = 100 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux Positif

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau Positif

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Négatif

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

STOVIGLIE

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 7.1 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 7.4 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 27.7 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.14 mg/l - Durée h: 672

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.27 mg/l - Durée h: 504

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.95 mg/l - Durée h: 72

Alcools, C12-13-ramifiés et linéaires, éthoxylés, sulfatés, sels de sodium

- CAS: 161074-79-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1 mg/l

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: EC20 - Espèces: Poissons = 1.2 mg/l

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.27 mg/l - Durée h: 504

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.95 mg/l - Durée h: 72

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 10000

mg/l - Remarques: Pseudomonas putida

ACIDE BENZENE-SULFONIQUE,C10-13-ALKYLE DERIVES, SELS DE SODIUM - CAS:
68411-30-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1.67 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 2.9 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.91 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.23 mg/l - Durée h: 1728

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.5 mg/l - Durée h: 168

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.5 mg/l - Durée h: 96

METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE - CAS: 55965-84-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.58 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Danio
Rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1.02 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia
magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.379 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: EC10 - Espèces: Algues = 0.188 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.5 mg/l - Durée h: 816 - Remarques: Danio
Rerio

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.032 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données
expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations
écotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

Biodégradabilité: Persistance

Alcools, C12-13-ramifiés et linéaires, éthoxylés, sulfatés, sels de sodium

- CAS: 161074-79-9

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

ACIDE BENZENE-SULFONIQUE,C10-13-ALKYLE DERIVES, SELS DE SODIUM - CAS:
68411-30-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux
critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.
Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États
membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un
fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données
expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations
écotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données
expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations
écotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes
Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.
Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
Non applicable
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Non applicable
- 14.4. Groupe d'emballage
Non applicable
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Non applicable
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 2020/878
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Fiche de Données de Sécurité STOVIGLIE

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H330 Mortel par inhalation.

H310 Mortel par contact cutané.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 2	3.1/2/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2
Acute Tox. 2	3.1/2/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1C	3.2/1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie

Fiche de Données de Sécurité STOVIGLIE



		1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
NOEC:	Concentration sans effet observé
NOAEL(R)/NOAEC:	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.



Fiche de Données de Sécurité STOVIGLIE

STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Fiche de Données de Sécurité STOVIGLIE



PRODUIT PROFESSIONNEL DETERGENT POUR LE LINGE - POUR LA VAISSELLE

Titre du scénario d'exposition	
Détergent pour le nettoyage en général: Processus manuel ou en machine.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Utiliser la dose recommandée selon la dureté de l'eau et le niveau de saleté selon les indications reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	1 ou plusieurs fois par jour. Durée selon le programme de lavage.
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide ou en poudre. A diluer.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante/Température de lavage conseillée, voir l'étiquette ou la fiche technique.	
Protection	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle